



Schweizerischer Fussballverband

Association Suisse de Football

Associazione Svizzera di Football

Swiss Football Association



Formation accompagnant du concept

« les jeunes arbitrent les jeunes »



Formation accompagnant du concept « les jeunes arbitrent les jeunes »

Ordre du jour:

1. Directives de l'ACGF
2. Responsabilités ACGF
3. Responsabilités de la CA
4. Responsabilités des CLUBS
5. Responsabilités des ARBITRES
6. Procédure en cas d'INCIDENTS
7. Procédure en cas d'absence d' ARBITRE
8. Match arbitré par un arbitre officiel ACGF
9. Evaluation et rapport de l'ACCOMPAGNANT
10. Questions

LES JEUNES ARBITRENT LES JEUNES



1. CONSTAT

Afin d'améliorer la gestion du concept des « jeunes arbitrent les jeunes » la CA propose de revoir le mode de fonctionnement pour tenir compte des problèmes rencontrés : activité de joueur, déplacement sur certain site lointain, jeunes arbitres qui ne se présentent pas aux matchs, etc.....

Sur ce constat nous vous proposons les modifications suivantes :

- chaque club devra proposer au minimum un arbitre par équipe inscrite concernée par le concept des « jeunes arbitrent les jeunes »
- tous les jeunes arbitres fonctionneront pour le propre club
- les convocateurs de club sont responsable de leurs jeunes arbitres

2. PROPOSITION D'ORGANISATION DU CONCEPT

ACGF: Défini le calendrier des matchs concernés par le concept pour le championnat

CA: Nomme un responsable qui assurera le suivi et l'application du concept auprès des clubs ainsi que la formation des jeunes arbitres. De plus il sera la personne de contact entre les clubs et la CA (sauf permanence)

CLUBS: Les responsables de la convocation attribueront de façon égale (minimum 1 match !) les rencontres de leur(s) équipe(s) aux jeunes arbitres de leur club sur période de un mois. En cas d'impossibilité ou d'absence il leur faudra désigner une autre personne pour officier dans le match

ARBITRE: recevront la formation de la fonction d'arbitre par des instructeurs de la CA, mais la planification de leur engagement sera prise en charge directement par leur club.



Schweizerischer Fussballverband

Association Suisse de Football

Associazione Svizzera di Football

Swiss Football Association



L'ACGF:

Est l'organe responsable du concept des « jeunes arbitrent les jeunes »

Est responsable d'établir la liste des matchs de championnat des juniors « D »

Adresse aux clubs, 3 semaines à l'avance, leurs matchs de juniors « D »

Statuera sur tout litige concernant l'application du concept



La commission des arbitres de l'ACGF:

Le comité central de l'ACGF délègue le suivi et l'application du concept à la CA

La CA nomme un responsable pour le suivi et l'application du concept

La CA est responsable de la formation des jeunes arbitres pour le concept

Le responsable de la CA sera la seule personne de contact avec les clubs, sauf en cas de permanence le week-end.

Le responsable de la CA sera le premier intervenant auprès des clubs, en cas de litige

Le responsable de la CA sera le responsable du suivi de la formation et des cours

La CA assurera le contrôle du bon fonctionnement du concept



Les clubs:

Le club recevant fixe la date et l'heure du match

Le convocateur du club convoque l'équipe adverse ainsi que le jeune arbitre du club

En cas d'indisponibilité de l'arbitre, le convocateur du club doit trouver un remplaçant

Le convocateur du club communique la liste des jeunes arbitres désignés pour diriger les rencontres aux responsables ACGF et CA

En cas d'indisponibilité du jeune arbitre le jour du match, le club est responsable de nommer un autre arbitre (par ex : entraîneur)

Dans ce cas de figure, le club recevant est responsable d'adresser un rapport du match ainsi que les cartes de match à l'ACGF



L'arbitre:

Recevra une formation simplifiée aux lois du jeu

Recevra un équipement de base (maillot, carton, carte de match) gratuitement

Recevra les documents administratifs nécessaires

Recevra par son club, sur demande, ses documents administratifs nécessaires (rapport, facture, enveloppe etc.)

Donne le résultat du match et envoie le rapport seulement en cas d'incidents



Procédure en cas d'incidents lors du match de juniors D:

indiquer les incidents dans le rapport d'accompagnement sous la rubrique « entraîneurs » ou la rubrique « ambiance du match », ne pas utiliser le rapport de l'arbitre

Etre très précis dans la description des incidents (par ex : mettre les insultes des parents ou entraîneur)

Vous pouvez aussi indiquer si les parents insultent l'arbitre et que l'entraîneur ne fait rien pour les calmer (punissable par la commission de jeu)

Contactez le responsable CA du concept pour valider le rapport avant envoi

Le rapport sera transmis à la Commission de jeu de l'ACGF pour les sanctions



Procédure en cas d'absence d'un jeune arbitre lors d'un match de juniors D:

Observer comment les clubs s'organisent pour arbitrer le match en question (selon les règles fixées par l'ACGF, c'est à l'un des entraîneurs d'arbitrer le match)

Regarder le déroulement du match

Vous adressez le rapport ou un e-mail en indiquant comment les clubs sont parvenus à arbitrer le match

Vous n'avez pas le droit d'arbitrer le match !

Un arbitre officiel équipé qui se trouve sur place n'a pas le droit d'arbitrer le match

Dans ce cas de figure, le tarif de l'accompagnement compte

Vous pouvez également contacter le responsable de la CA de l'application du concept pour aller faire un autre accompagnement



Match arbitré pour un arbitre officiel de l'ACGF:

Un arbitre officiel n'a pas le droit d'arbitrer des matchs de juniors D

L'accompagnants'annonce auprès du club recevant

Demande à voir les factures de l'arbitre et déterminer son identité

Contacter le responsable CA du concept pour lui transmettre l'information

Téléphoner le jour du match ou envoyer une messagerie

Donner toutes les informations nécessaires

Dans tous les cas ne pas arrêter le match!



Schweizerischer Fussballverband

Association Suisse de Football

Associazione Svizzera di Football

Swiss Football Association



Evaluation du jeune arbitre du concept:

Direction du jeu

Comportement

Physique

Placement

Lois du jeu



Schweizerischer Fussballverband

Association Suisse de Football

Associazione Svizzera di Football

Swiss Football Association



Evaluation déroulement du match:

Conditions météorologiques

Etat du terrain

Fair-play

Comportement des joueurs

Intensité



Evaluation des entraîneurs:

Contacts avec l'arbitre

Comportement avec les joueurs

Participation active/passive au match

Politesse

Fair-play



Evaluation des spectateurs:

Concernant l'arbitre

Concernant les joueurs

Concernant les entraîneurs

Avant et après le match

Fair-play



A.C.G.F
Commission des arbitres



RAPPORT DU SUIVI CONCERNANT LE CONCEPT DES JEUNES ARBITRES LES JEUNES

Accompagnant : _____ N° du match : _____
Terrain visité : _____ Date : _____
Arbitre conseillé : _____ Année naissance : _____
Club : _____

ARBITRE

	Très bon	Bon	Normal	Insuffisant	Commentaire
Direction de jeu					
Comportement					
Physique					
Placement					
Loi du jeu					

Commentaires sur l'arbitrage de la rencontre :

Intérêt pour une carrière dans l'arbitrage : Oui Non

MATCH, GENERALITES

Equipes : _____ contre _____

Heures : _____ Résultat final : _____ mi-temps : _____

Ambiance du match :

Comportement des entraineurs :

Comportement des spectateurs :

Fair-play note de 1 à 10 (mauvais à très bon) : Equipe 1 Equipe 2

L'accompagnant : _____ Date : _____



Schweizerischer Fussballverband

Association Suisse de Football

Associazione Svizzera di Football

Swiss Football Association



le responsable du concept pour la CA:

Mario Civitillo

mario_civitillo@sunrise.ch

079 707 39 31

Le prix d'un accompagnement:

60.-

Documentations et rapport:

Site internet de l'ACGF



Schweizerischer Fussballverband

Association Suisse de Football

Associazione Svizzera di Football

Swiss Football Association



Question(s)?

Merci de votre disponibilité pour l'arbitrage genevois